

Demande d'un certificat de non-opposition (Formulaire 12820*02)

Accéder au Formulaire – Cerfa 12820*02

À transmettre au greffe de la juridiction devant laquelle une opposition peut être formée.

- Séparation des parents
- Affaire civile



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00